



EXTRAIT

des Registres des Délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 25 juin 2025

Le Conseil d'Administration s'est réuni dans le lieu accoutumé de ses séances en conformité avec la Loi du 5 décembre 1922, sous la présidence de :

M. Mohamed MAHALI

Administrateurs en exercice : 21

Présents : 15

M. MAHALI	M. CAVANNA	Mme KADDOUR	M. MORENO
Mme BAGHDAD	M. DE GEA	M. MARKOVIC	M. RICHARD
Mme BASS	M. GARCIN	Mme MARTINIANI	Mme SIDI DRIS
Mme BERNARDINI	M. GILLET	Mme MATHERON	

Absents/excusés ayant donné pouvoir : 3

Mme CHENET	à	Mme BAGHDAD	Mme VALVERDE	à	M. RICHARD
M. SMAILI	à	Mme MATHERON			

Absents/excusés : 3

M. BEN MIHOUB	M. DOYER	Mme FORTIAS
---------------	----------	-------------

Nombre de votants (présents + représentés) : 18

DELIBERATION 25-45 L'ESCALE – Attribution local commercial n° 1271 0003	<u>N° 25-45 – L'ESCALE – ATTRIBUTION LOCAL COMMERCIAL – N° 1271 0003</u> Mesdames, Messieurs, Monsieur le Président présente le rapport suivant : Par délibération n° 24-46, Le Conseil d'Administration lors de sa séance du 24 octobre 2024, a attribué le local commercial situé au rez-chaussée du bâtiment 3, allée Maurice Blanc à La Seyne-sur-Mer d'une superficie de 135 m² à Madame Nejla TAGOURTI pour une activité de micro-crèche. A plusieurs reprises, Madame TAGOURTI nous a fait part être en attente de la réponse de la Protection Maternelle Infantile (P.M.I.) concernant sa demande d'ouverture d'une micro-crèche. À ce jour, aucun bail n'a été signé. Dans ces conditions, Toulon Habitat Méditerranée a informé Madame que des visites allaient reprendre en vue de trouver un autre candidat.
--	--

Après visite de ce local, Madame CORRE Agathe, orthophoniste, a déposé sa candidature.

Madame CORRE souhaite créer un cabinet pluridisciplinaire centré sur l'accompagnement de l'enfant et de sa famille. Ce projet nommé « Bloomsanté » réunira différents professionnels de santé et bien-être tels que kinésithérapeute (spécialité pédiatrie), ostéopathe, psychomotricien, ergothérapeute, psychologue, diététicien, sage-femme, naturopathe, professeur de yoga/pilâtes, moniteurs de portage, de massage bébé, de langue des signes bébé et premiers secours.

Le local se composant de 4 bureaux, il est proposé un loyer annuel de 23 952 € hors taxes et charges soit 1 996 € mensuels, avec possibilité de sous-location à des professionnels de santé de l'enfance sous réserve d'acceptation du candidat par le bailleur.

Un dépôt de garantie d'un mois de loyer hors charges, sera également exigé.

Ainsi, il est demandé au Conseil d'Administration d'autoriser la Directrice Générale à signer un bail dérogatoire au statut des baux commerciaux avec autorisation de sous-location sous réserve de l'approbation de Toulon Habitat Méditerranée concernant les potentiels candidats sous-locataires dont le preneur en titre sera Mme CORRE Agathe, pour une activité de cabinet pluridisciplinaire composés de professionnels de santé spécialisés dans l'enfance, pour une durée de 18 mois renouvelable une fois, pour la même période.

Le Conseil d'Administration,

Vu l'article R421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu la délibération n° 24-46 du CA du 24/10/2024

Considérant que le quorum du Conseil d'Administration est atteint,

Après avoir délibéré, selon le vote suivant :

Votes favorables	18	Abstention	0	Votes contre	0
-------------------------	-----------	-------------------	----------	---------------------	----------

Article 1

CONFIRME l'attribution du local n° 1271 0003 situé au sein de l'ensemble immobilier L'ESCALE à Mme Nejla TAGOURTI aux fins d'y exercer une activité de micro-crèche, selon les termes de la délibération n° 24-46 du 24 octobre 2024, sous réserve de la production, par cette dernière, sous 8 jours à compter de la signification adressée par les services de THM (courriel ou LRAR), d'un dossier complet comportant toutes les autorisations nécessaires à l'ouverture d'une micro-crèche.

Article 2

A défaut de production par Mme Nejla TAGOURTI du dossier complet visé à l'article 1, dans le délai imparti, l'attribution du local n° 1271 0003 sis groupe L'ESCALE, sera effectuée au profit de Mme Agathe CORRE pour une activité de cabinet pluridisciplinaire de professionnels de santé spécialisés dans l'enfance pour une durée de 18 mois renouvelable une fois sur la même période pour un loyer annuel de 23 952 € hors taxes et charges, soit 1 996 € mensuels.

Le Président du Conseil d'Administration,


Mohamed MAHALI